

EN
BREF



LA DETTE SOUVERAINE AU CRIBLE DE L'ISR
Eric Borremans, de BNP Paribas Investment Partners, et Erik Orsenna (photo), écrivain et académicien, nous expliquent comment mieux apprécier le risque souverain à l'aide de l'investissement socialement responsable. L'interview sur lesechos.fr

RAPPROCHEMENT DE PLATES-FORMES DANS LE MONDE DES CGPI. Banque Privée 1818 et Rothschild & Cie Gestion ont officialisé en début de semaine le rapprochement de leurs plates-formes de distribution dédiées aux indépendants du patrimoine. A lire sur lesechos.fr



ROBIN EDMÉ PASSE LA MAIN À LA TÊTE DU FIR. A l'origine de la création du Forum pour l'investissement responsable (FIR), en 2001, Robin Edme (photo) quittera la présidence de l'association le 15 décembre. Le bureau proposera la nomination de Bertrand Fournier, vice-président du FIR. A lire sur lesechos.fr

LUNDI 22 NOVEMBRE 2010

ÉPARGNE RETRAITE

La réforme des retraites a fourni des atouts supplémentaires au plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco). Les nouveaux flux vont favoriser son essor et trouver à se placer sur les actions.

La montée en puissance du Perco favorise le développement de l'épargne en actions

Les actions ne sont pas à la fête chez les investisseurs institutionnels. Elles sont délaissées par les caisses de retraite contraintes de décaisser et par les compagnies et mutuelles d'assurances amenées à réduire leur exposition aux risques, en raison de la directive prudentielle Solvabilité II. L'intérêt pour ce placement n'a cependant pas complètement disparu. Il pourrait même augmenter de nouveau par le biais des entreprises, à travers l'épargne

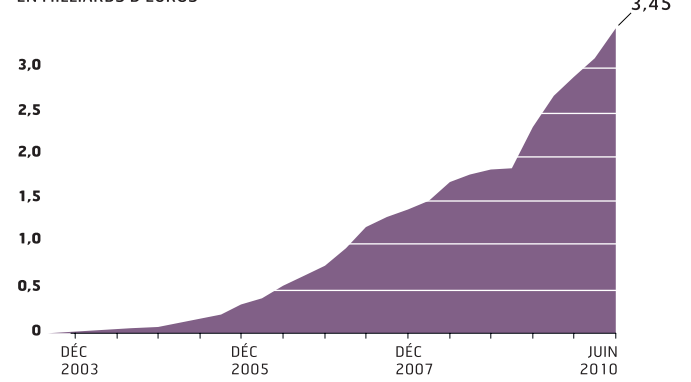
salariale. La réforme des retraites est en effet passée par là. « Si son principal objectif est la consolidation du régime obligatoire par répartition, quelques dispositions favorisent le développement de l'épargne retraite, notamment du Perco », précise Laure Delahousse, directrice de l'épargne retraite à l'Association française de la gestion financière (AFG).

Le plan d'épargne pour la retraite collectif, ou Perco, lancé en 2003 avec la loi Fillon, a connu des débuts poussifs, avant de prendre son envol il y a trois ans. Ses encours, au 30 juin, ont augmenté en un an de 48 %, à 3,45 milliards d'euros. L'engouement ne devrait pas se démentir. A partir de 2011, si un salarié ne donne pas d'instruction sur sa participation, la moitié de la somme ira automatiquement alimenter le Perco. L'autre moitié sera versée sur le plan d'épargne entreprise (PEE). « Chaque salarié reste cependant libre de choisir une solution différente, par exemple en percevant immédiatement sa participation ou en la versant intégralement

sur son PEE », complète Laure Delahousse. Dans les entreprises où il n'y a pas de compte épargne temps, les salariés pourront verser cinq jours de RTT par an sur leur Perco. Si certains bénéficient d'une retraite chapeau, la société devra proposer à tous ses salariés un Perco ou un autre dispositif d'épargne retraite, par exemple un produit assurantiel de type article 83.

« S'aventurer sur les émergents » Le législateur a même pensé à la gestion. Il recommande, à côté d'une gestion libre, la mise à disposition d'un mode de gestion pilotée en fonction de l'âge du salarié. « Il est censé désensibiliser l'épargne à l'approche de la date de départ en retraite, explique Thierry Larchet, directeur technico-commercial d'Inter Expansion (groupe Apriolis). Dans ce cadre, les sociétés de gestion proposent généralement trois fonds purs : actions, obligations, monétaire. Plus le salarié est jeune, plus il est investi en actions. » Après trois années chahutées, crise oblige,

L'ENCOURS DES PERCO



« LES ECHOS » / SOURCE : AFG

les salariés cherchent avant tout à sécuriser leur placement et à obtenir du rendement. « C'est ainsi que nous voyons proposer dans les offres d'épargne salariale des fonds à capital protégé ou encore des fonds de gestion flexible cherchant une performance absolue positive », relève Aymeric Sallé de Chou, consultant chez Altedia IC.

Le marché de l'épargne salariale est une affaire d'habitues - les dix premiers acteurs concentrent environ 95 % des encours. De plus, il est plutôt bien balayé. Toutes les grandes entreprises sont déjà équipées en épargne salariale. Depuis quelques années, elles procèdent même par appel d'offres. L'épargne salariale commence à devenir un

enjeu important, notamment lorsque les versements abondent le Perco. « Aujourd'hui, grâce aux consultants qui apportent leur expertise en matière d'ingénierie financière, les entreprises ont accès aux produits offerts habituellement aux institutionnels, donc moins coûteux. Elles ont des fonds dédiés et ont accès, via la multigestion externe, aux meilleurs gérants. Elles sortent des zones d'investissement habituelles (Europe) pour s'aventurer dans les pays émergents ou dans d'autres thématiques de diversification », fait remarquer Aymeric Sallé de Chou.

De leur côté, « les PME de 500 à 700 salariés procèdent par elles-mêmes et se tournent très naturellement, dans un premier temps, vers leur banquier, qui va leur proposer une solution. Elles la mettront ensuite en concurrence. Pour les TPE, du fait d'une moindre connaissance des avantages des dispositifs, il faut aller à leur rencontre », ajoute Thierry Larchet.

STÉPHANE LE PAGE

LE FORFAIT SOCIAL NE FAVORISE PAS L'ÉPARGNE LONGUE

La fiscalité s'est invitée dans l'épargne retraite. En 2009, la loi de financement de la Sécurité sociale a décidé la création du forfait social, une taxe à la charge des entreprises. Intéressément, participation, abondement de l'entreprise au PEE et au Perco, retraite supplémentaire : rien n'y échappe. En tout, 20,4 milliards d'euros y sont soumis, selon les derniers chiffres de l'Association française de la gestion financière (AFG). Le produit du forfait social est destiné à la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés. De 2 %, le taux est passé à 4 % l'an dernier. La loi de Finances 2011 pourrait le porter à 6 %. L'AFG s'inquiète des effets de cette taxe : « Par son augmentation annuelle importante, elle est source d'instabilité pour la politique sociale des entreprises. » Et comme le souligne Laure Delahousse : « L'augmentation du forfait social ne va pas favoriser le développement de l'épargne longue. Il faudrait moduler son taux selon la durée de l'épargne. L'épargne retraite devrait bénéficier d'un taux allégé. » La balle est dans le camp des parlementaires.

« Les grandes entreprises apparaissent comme le véritable relais de croissance »

Une vingtaine de grandes sociétés ont atteint un niveau de sophistication élevé dans la gestion, selon Richard Bruyère, président du cabinet de conseil Image & Finance, auteur d'une étude sur l'épargne salariale.

Est-ce une opportunité pour les gérants ?

Dans une certaine mesure. Le marché institutionnel est difficile. Les caisses de retraite désinvestissent. Les compagnies d'assurances et les mutuelles ont revu leurs allocations d'actifs, surtout leur exposition en actions, en vue de la directive Solvabilité II. Des acteurs se regroupent et créent leur société de gestion. Ces évolutions ne sont pas favorables à la gestion pour compte de tiers. Pour autant, les compagnies d'assurances, freinées dans leurs investissements



INTERVIEW
RICHARD BRUYÈRE
PRÉSIDENT D'IMAGE & FINANCE

« Il va falloir évoluer vers des produits à horizon long, simples et attrayants pour les épargnants. »

en actions par la perspective de Solvabilité II, seront incitées à promouvoir les unités de comptes, ce qui est un moyen de transférer le risque à l'épargnant. Cette évolution n'est pas

sans rappeler celle qu'ont pu connaître des pays anglo-saxons via la migration des régimes de prestations définies vers des régimes de cotisations définies. En tout état de cause,

les sociétés de gestion pourraient en profiter par le biais d'un accroissement de l'architecture ouverte.

D'où viendra le salut pour les gérants ?

Sans aucun doute des grands comptes. Les PME se contentent des produits proposés par les réseaux. Dès lors, les grandes entreprises apparaissent comme le véritable relais de croissance, ainsi que le montre notre récente étude. Une vingtaine d'entre elles ont atteint un niveau de sophistication élevé dans la gestion. Elles prônent l'architecture ouverte, recherchent la performance financière, sélectionnent les gérants sur ce critère et développent une vision internationale de ces enjeux. A terme, on peut assister à une migration des actifs vers ce monde de l'entreprise, qui serait appelé à constituer le

troisième pilier de notre système des retraites.

Qu'en est-il des dispositifs actuels ?

Cela devrait changer. Le plan d'épargne entreprise a peu d'utilité pour la constitution d'une épargne à long terme, qui apparaît comme l'enjeu principal aujourd'hui. Pour l'assurance-vie, le constat est plus nuancé, mais on ne peut pas dire que les intentions des pouvoirs publics soient très lisibles. Avec la réforme des retraites, nous aurions pu anticiper une convergence des contrats articles 83 et du Perco, mais elle n'a pas eu lieu. Il va falloir évoluer de toute manière vers des produits à horizon long, simples et attrayants pour les épargnants.

PROPOS RECUEILLIS PAR S. L. P.

L'extrait de l'étude sur lesechos.fr

Publicité

TOUR D'HORIZON DES MARCHÉS

Par Rachid Medjaoui
Adjoint au Directeur de la gestion

VISIONNEZ LA VIDÉO SUR
www.labanquepostale-am.fr

La Banque Postale Asset Management, filiale de La Banque Postale, est une société de gestion agréée par l'AMF sous le numéro 95015.

SA à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 5 099 733 euros - RCS : Paris B 344 812 615. Siège social : 34 rue de la Fédération, 75737 Paris cedex 15.

